



Conseil Communautaire
ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JANVIER 2016
Foyer Rural de Sergines
Sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PERCHEMINIER

COMPTE RENDU

Etaients présents : Mesdames et Messieurs Guillon-Cottard (Champigny), Brosseron, Devinat (Chaumont), Denisot (Compigny), Percheminier (Courlon), Declinchamp (Cuy), Gonnet, Crouzet (Evry), Babouhot (Gisy les Nobles), Goureau, Martineau (La Chapelle sur Oreuse), Garnier, Lemeur (Michery), Cots (Pailly), Jeanjean-Pardon (Perceneige), Aubert (Plessis St Jean), Dorte, Bensoussan, Chislard, Domat (Pont sur Yonne), Le Gac, Baron (St Sérotin), Dautun, Gourlin (Serbonnes), Pitou, Geeverding (Sergines), Thiesson, Bardeau, Goncalves (Thorigny sur Oreuse), Leruse, Spahn, Fontaneau (Villeblevin), Genty (Villemanoché), Laventureux (Villenavotte), Bourreau, Tassigny (Villeneuve la Guyard), Petit (Villeperrot), Nézondet, Noblet (Vinneuf).

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Maire, Brunel, Legay, Sylvestre, Pellard, Cormerois, Gautrot, Ballin, Largillier, Viault.

Ont donné pouvoir : Mme Legay à M Percheminier, M Pellard à M Babouhot, M Cormerois à Mme Jeanjean Pardon, Mme Ballin à M Bourreau, M Largillier à Mme Tassigny.

Monsieur le Président remercie la Commune de Sergines pour son accueil.

Il est constaté que le quorum est atteint.

Madame Annick BARON est nommée secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Président présente aux membres les documents distribués :

- Proposition d'affiches relatives aux dépôts sauvages dans les communes
- Proposition de composition des groupes de travail restreint dans le cadre des ateliers du PETR.

Il rappelle qu'une convention avait été signée avec MédiaplusCom pour la réalisation de l'agenda de la CC Yonne Nord 2015 ainsi qu'une publication parue en septembre 2015, jugée trop chargée de publicité. Toutefois, cette convention ayant été conclue pour 3 ans, et compte tenu de regrets exprimés par les administrés sur l'absence d'agenda en 2016, MédiaPlus Com propose la réalisation d'un agenda guide, en format « italienne », sur l'année scolaire 2016/2017 dans lequel il sera possible d'intégrer dans les semainiers des événements (salon des dessins d'enfants, tour cycliste de la CC Yonne Nord, Carnaval de Sergines, ...)

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 15 décembre 2015 est lu et adopté à l'unanimité

➤ **Election 3^{ème} Vice-Président**

Monsieur Sylvestre a fait parvenir sa lettre de démission de sa vice-présidence, pour des raisons personnelles. Monsieur le Président le remercie sincèrement du travail effectué.

M Patrick CHISLARD, conseiller communautaire de Pont sur Yonne, et M Sylvain NEZONDET, Conseiller communautaire de Vinneuf, se portent candidats.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **Elit**, au 1^{er} tour de scrutin, M Sylvain NEZONDET, 3^{ème} Vice-Président avec 27 voix.
- M Patrick CHISLARD a obtenu 16 voix.

M Sylvain NEZONDET aura en charge les Déchets Ménagers.

➤ Schéma départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Président expose que suite à une erreur géographique sur la carte n°10 du projet de SDCI (rectification des limites de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois) en matière d'eau potable, Monsieur le Préfet sollicite un nouvel avis sur le SDCI.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Donne** un avis favorable sur le projet de révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet en date du 14 décembre 2015.

- **Emet** des réserves sur

- le regroupement des syndicats de rivière : les domaines hydrauliques et géologiques ne correspondent pas forcément au découpage des communautés de communes.

- l'exercice de la compétence eau et assainissement par les communautés de communes car les situations des réseaux sont très disparates entre les structures actuellement compétentes.

➤ Finances

1 / Ligne de trésorerie interactive - Caisse d'Epargne

Après avoir entendu le rapport du Vice-Président en charge des Finances, Monsieur Garnier, sur la situation de trésorerie de la Communauté de Communes liée aux retards d'émission et d'encaissement des redevances ordures ménagères.

Vu la proposition de la Caisse d'Epargne

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, de contracter auprès de la Caisse d'Epargne l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 650 000 € dans les conditions suivantes :

Montant :	650 000 €
Durée :	12 mois
Index des tirages	T4M (Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire)
Marge sur T4M	1,30 %
Periodicité de facturation des intérêts :	trimestrielle

2 / Investissements 2016 - Emprunt

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a décidé la réalisation des travaux suivants qui seront réalisés en 2016 :

Aménagement numérique	220 860 € HT
Aménagement des Parkings de la Gare de Villeneuve la Guyard	500 000 € HT
Modification de la chaîne de tri du centre de tri	289 305 € HT

Le Président donne connaissance des différentes propositions d'emprunt qu'il a reçues concernant cet investissement.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de demander à la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté l'attribution d'un prêt de 650 000 € destiné à financer les travaux d'investissements qui seront réalisés en 2016 (1^{ère} tranche de l'aménagement numérique, aménagement parkings de la gare de Villeneuve la Guyard, modification du centre de tri) aux conditions suivantes :

Durée : 15 ans
Taux fixe : 1.6 %
Echéances constantes : semestrielles
Frais de dossier : 0.15 %

3 / Persévérante Pont sur Yonne Cyclisme - Organisation du Tour cycliste de la Communauté de Communes

Monsieur le Président rappelle que l'organisation du Tour Cycliste de la Communauté a été confiée à la Persévérante Pont sur Yonne Cyclisme.

Le Tour 2016 répond aux demandes de la Communauté de Communes à savoir plusieurs passages sur plusieurs communes et une date plus précoce dans la saison. Aussi, il se déroulera le 13 mars 2016, sur un parcours de 101 km, au départ de Villeneuve la Guyard et arrivée à Pont sur Yonne.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de verser une subvention de 5 000 € à la Persévérante Pont sur Yonne Cyclisme pour l'organisation du tour cycliste de la Communauté 2016.

4 / Trivalny – Garantie de caution

Monsieur le Président rappelle que TRIVALNY connaît des problèmes de trésorerie qui résultent des décalages entre les facturations émises et leurs paiements ainsi que le règlement des subventions. La Caisse d'Epargne maintient l'emprunt consenti à hauteur de 70 000€ à la condition que les collectivités adhérentes (CC Yonne Nord et SITOMVY) apportent leur garantie de caution. Le montant de 70 000 € se répartissant entre les 2 collectivités, la garantie de caution accordée par la Communauté de Communes s'élèverait à 42 000 €.

Monsieur Chislard fait part de son inquiétude sur la viabilité économique du centre de tri suite à l'intégration de communes appartenant au SIMTOMVY à la nouvelle Communauté d'Agglomération du Sénonais.

Monsieur Bourreau, Président de Trivalny, indique aux membres qu'il a rencontré les élus du Sénonais et du PETR afin d'exposer l'intérêt du centre de tri en tant que régulateur des coûts du recyclage car concurrent aux opérateurs privés.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, avec 4 voix contre

- **Accepte** que la Communauté de Communes Yonne Nord accorde une garantie de caution à hauteur de 42 000 € à l'Association TRIVALNY pour maintenir le montant de l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté.

➤ Déchets ménagers

1/ Traitement des déchets ménagers et encombrants - Appel d'offres - Attribution

Monsieur le Président rappelle qu'un appel d'offres a été lancé afin de procéder au choix d'un prestataire pour le traitement des déchets ménagers et encombrants des 23 communes à compter du 1^{er} février 2016.

La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le 26 janvier 2016 à 18h30 et propose de retenir l'entreprise CHEZE, mieux disante.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Confirme** la proposition de la commission d'appel d'offres et retient par conséquent l'entreprise CHEZE pour un coût de 55,00 € HT/tonne et hors TGAP.

2/ Centre de tri – Modification Chaîne de tri - Lancement consultation en procédure adaptée

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a validé lors de sa séance du 10 juin 2015 la réalisation de l'ensemble des travaux nécessaires à la modification de la chaîne de tri et donc son adaptation pour un tri en monoflux des recyclables. La consultation pour les travaux relatifs à l'extension de la plateforme (VRD, cellules de stockage et Défense Incendie) a été lancée.

Il est nécessaire de lancer une 2^{ème} consultation relative à la modification du process de tri pour le traitement en mélange des recyclables.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de lancer une consultation selon une procédure adaptée pour les travaux de modification de la Chaîne de tri pour un montant estimatif des travaux de 260 000 € HT.

- **Précise** les critères de jugement des offres :
 - le prix 40%
 - la valeur technique de l'offre 60%

➤ **Services à la Population**

1/ Centre social intercommunal - Caisse d'Allocations Familiales – renouvellement agrément

Madame Brosseron rappelle que suite à un diagnostic du territoire réalisé par un chargé de mission mandaté par la Communauté de Communes et soutenu techniquement et financièrement par la CAF, les nombreuses initiatives portées et/ou financées par la Communauté de Communes préfiguraient l'existence d'un centre social.

Le centre social est un support local d'animation globale : c'est un lieu de coordination et de concertation contribuant au développement social local. Il offre ainsi des services utiles à la population, favorise la participation des habitants à la vie sociale et contribue à la cohésion sociale sur le territoire de la Communauté de Communes. Ces missions sont définies dans un projet social qui conditionne la délivrance d'un agrément et le versement d'une prestation de service par la Caisse d'Allocations Familiales. Un premier agrément avait été accordé par la CAF pour la période 2014/2015.

Un bilan très positif d'actions déjà engagées et en cours de réalisation a été effectué en octobre et présenté lors du Comité de pilotage du Centre Social.

Vu la présentation effectuée lors de la commission « Services à la Population » du 25 janvier 2016 et son avis favorable,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de déposer un dossier de demande de renouvellement d'agrément pour le centre social de la Communauté de Communes (Centre Impacte) auprès de la Caisse Familiales de l'Yonne pour la période 2016/2019.

Madame Crouzet demande que soient réalisés des efforts de communication auprès des administrés sur les actions conduites par le centre Impacte.

2 / Sports et Loisirs

Convention d'utilisation de la piscine de la Caisse Centrale d'Activité Sociales du Personnel des Industries Electriques et Gazières de Serbonnes

Le Président expose que dans le cadre des activités Sports de la Communauté de Communes, il est nécessaire de conclure une convention d'utilisation de la piscine de Serbonnes avec la CCAS du Personnel des Industries Electriques et Gazières qui en définit les modalités d'utilisation.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de conclure une convention d'utilisation de la piscine de Serbonnes, gérée par la CCAS du Personnel des Industries Electriques et Gazières, dans le cadre des activités « Sports » de la Communauté de Communes Yonne Nord pour la période du 25 septembre 2015 au 3 juillet 2016.

- **Accepte** le tarif de la mise à disposition de 3 € par usager (baigneurs et accompagnateurs)

3 / Sport Pour Tous - Activité Course d'Orientation - Tarif

Le Président expose que dans le cadre des activités sportives gérées par la Communauté de Communes, une nouvelle activité sportive est organisée.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Fixe** les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} février 2016 ;
Course d'Orientation 5,00 € (7,00 € pour les usagers hors CC Yonne Nord)

4 / Accueil Extrascolaire – Vacances scolaires d’hiver 2016

Recrutement de 10 agents non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d’activité

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a réorganisé l’accueil des enfants sur le temps extrascolaire (vacances scolaires) par l’ouverture de nouveaux sites sur son territoire : Sergines, Cuy, St Martin sur Oreuse et Villeneuve la Guyard afin d’offrir un service de proximité aux familles. Cet accroissement d’activité nécessite de recruter 10 animateurs à temps complet pour en assurer l’encadrement pendant les vacances d’hiver 2016 (du 15 février au 26 février 2016).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l’unanimité

- Décide à l’unanimité de recruter 10 agents non titulaires correspondant au grade d’adjoint d’animation 2^{ème} classe à temps complet (35/35ème) pour la période des vacances d’hiver 2015 soit du 15 février au 26 février 2016.

5/ Politique « Enfance »

Madame Brosseron expose qu’un comité de pilotage « politique Enfance » est en cours de création. Composé actuellement d’élus des communes sur lesquelles la communauté de communes intervient en accueil enfance (périscolaire et/ou extrascolaire), il mène une réflexion sur la future politique « enfance » de la Communauté avec une clarification des compétences pour la rentrée scolaire prochaine :

- 1 - périscolaire et extrascolaire,
- 2 - périscolaire
- 3 - extrascolaire avec la création d’un service mutualisé « animation ».

C’est ce dernier scénario qui est privilégié par le comité qui va travailler sur les incidences financières pour les communes et la Communauté de Communes

6/ Infrastructures de la CCAS EDF sur Serbonnes

Le devenir des 2 piscines du territoire (bassin d’apprentissage de Pont sur Yonne et piscine de la CCAS EDF de Serbonnes) ainsi que la vétusté alarmante des locaux de l’accueil de loisirs de Pont sur Yonne sont soulevés.

Les élus communautaires décident de faire part, auprès de la direction de la CCAS, de leur vive inquiétude au sujet du devenir des infrastructures de la CCAS, sis rue des Pâtis à Serbonnes : la Maison familiale, la Piscine et les équipements environnants.

Ils regrettent que les demandes de rencontre formulées par la Président soient restées, à ce jour, sans réponse. Ils appellent que 60% des utilisateurs de la piscine sont majoritairement des scolaires.

En conséquence, ils renouvellent leur souhait que s’ouvre rapidement une discussion sur la situation présente et future de :

- la piscine seule
- la piscine, la Maison familiale
- la piscine, la Maison familiale et les bungalows

➤ Urbanisme

Vu le courrier du contrôle de légalité en date du 28/12/2015 valant recours gracieux et demandant le retrait de la délibération d’approbation pour motif d’illégalité et de fragilité juridique du PLU approuvé,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Villeneuve-la-Guyard retirant la délibération d’approbation du PLU en date du 22/01/2016,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Villeneuve-la-Guyard demandant à la Communauté de Communes Yonne Nord de poursuivre l’élaboration du PLU de la commune en date du 22/01/2016,

Considérant que la Communauté de Communes Yonne Nord est désormais compétente en matière d’élaboration, modification et révision des documents d’urbanisme,

Considérant que la Communauté de Communes Yonne Nord est substituée de plein droit dans tous les actes et délibérations afférents aux procédures de PLU engagées avant le transfert de la compétence,

Considérant que le PLU de la commune de Villeneuve-la-Guyard nécessite uniquement une demande de dérogation auprès de la structure porteuse du SCOT et des modifications mineures qui n’impliquent pas de nouvelle enquête publique,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité

- Décide de poursuivre le PLU de la commune de Villeneuve-la-Guyard

➤ **Economie**

Aérodrome de Pont sur Yonne : examen des demandes d'installation

Le comité paritaire s'est réuni le 20 janvier 2016 pour examiner les différentes demandes d'installation. L'une d'elles nécessite des compléments d'information auprès du pétitionnaire. Les communes de Gisy les Nobles et Michery souhaitent présenter ces demandes auprès de leurs conseils municipaux.

Aussi, il est décidé de surseoir à cette décision.

➤ **Personnel**

1 / Service mutualisé Instruction droit des sols - Recrutement d'agent titulaire ou non titulaire

Monsieur le Président expose que dans le cadre du fonctionnement du service mutualisé « instruction du droit des sols », de l'exercice de la nouvelle compétence PLUI, de la démarche PETR du Nord de l'Yonne et élaboration du SCOT, il est nécessaire de procéder au recrutement d'1 agent pour le fonctionnement du service qui aura en charge:

- l'instruction des autorisations d'occupation des sols en respectant les délais et en s'assurant de la qualité sur le fond et la forme (réglementaire et juridique),

- le suivi de la politique d'aménagement de la Communauté de Communes : PLUI, SCOT, PETR du Nord de l'Yonne.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de procéder au recrutement d'un agent en charge de l'instruction des autorisations du droit des sols et suivi de la planification.

2 / Agent d'accueil des services de la Communauté de Communes - Recrutement d'agent titulaire ou non titulaire

Monsieur le Président expose que dans le cadre du fonctionnement des services de la Communauté de Communes regroupés au sein d'une même entité depuis décembre, il est nécessaire de créer un poste d'agent d'accueil qui aura en charge l'accueil physique et téléphonique des usagers, l'orientation du public vers les différents services.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de procéder au recrutement d'un agent en charge de l'accueil des usagers des services de la Communauté de Communes pour ses nouveaux locaux sis 52 Faubourg de Villeperrot à Pont sur Yonne.

3 / Directeur des Ressources Humaines - Recrutement d'agent titulaire ou non titulaire

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes, avec la loi NOTRe, va devoir gérer de nouvelles compétences dans un climat de rigueur budgétaire.

Le recrutement d'un directeur des Ressources humaines (Catégorie A) aurait pour objectif de concevoir et proposer une politique d'optimisation des ressources humaines par la recherche d'une plus grande efficacité des services et la conception des ajustements nécessaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de procéder au recrutement d'un Directeur des Ressources Humaines, grade d'Attaché Territorial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.